



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 10 AVRIL 2014**

**Service du Conseil Municipal et des Commissions**

Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2014

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ, M. Philippe KARSENTY, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, M. Serge VINENT-GARRO, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Marc WARNOD, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, Mme Anne WILLOT, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS.

Étaient excusés représentés :

Mme Mireille BERTRAND représentée par M. François LE STANG, M. Anthony DODEMAN représenté par M. Bernard LEPIDI.

Secrétaire : M. Bertrand BESSE

Les procès-verbaux du 19 décembre 2013 et du 28 mars 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°7-23032008 du 23 mars 2008, modifiée par la délibération n°3-14052009 du 14 mai 2009 et par la délibération n°13-09022012 du 9 février 2012 :

**N° 640/2013 du 10/12/2013**

Avenant n°1 au marché n°2013M90 relatif à l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets et accompagnement à la mise en œuvre des actions pour la Ville de Neuilly-sur-Seine

<b><u>N° 641/2013 du 10/12/2013</u></b>	Marché relatif à la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation directionnelle sur le territoire de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 642/2013 du 10/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation des peintures du parking Sainte Anne à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 643/2013 du 10/12/2013</u></b>	Marché relatif à l'acquisition de 15 barrières plastiques et 15 bains de soleil (transats) pour le centre aquatique
<b><u>N° 644/2013 du 10/12/2013</u></b>	Procédure adaptée - Autorisation de passer un marché de maintenance du progiciel Adagio avec la société ARPEGE
<b><u>N° 645/2013 du 10/12/2013</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'une séance de dédicace d'ouvrages de Lorant DEUTSCH au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 646/2013 du 11/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la modernisation de l'OPAC de la Ville et la mise en œuvre d'un portail de promotion des services de la médiathèque de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 647/2013 du 11/12/2013</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2010M72 relatif à la fourniture de boissons non alcoolisées pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 648/2013 du 11/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la capture, ramassage, transport des animaux errants sur la voie communale et exploitation de la fourrière animale pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 649/2013 du 11/12/2013</u></b>	Marché relatif à la surveillance, le nettoyage et l'accueil du public du parking souterrain de la place de Bagatelle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 650/2013 du 11/12/2013</u></b>	Marché relatif à l'achat du concert «NUIT AMERICAINE» prévu le mardi 29 avril 2014 au Théâtre des Sablons
<b><u>N° 651/2013 du 11/12/2013</u></b>	Passation d'une convention avec la société NEO TELECOMS pour la mise en place de fibres optiques dans les égouts communaux
<b><u>N° 652/2013 du 11/12/2013</u></b>	Modification de la régie d'avances pour le règlement des menues dépenses à la Direction des Affaires Culturelles
<b><u>N° 653/2013 du 11/12/2013</u></b>	Passation d'une convention avec la société SFR pour la mise en place de fibres optiques dans les égouts communaux
<b><u>N° 654/2013 du 16/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de collecte, transport, valorisation et traitement des déchets spéciaux provenant des activités des services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 655/2013 du 16/12/2013</u></b>	Marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal Lot n°7 : Fruits et légumes - Frais et réfrigérés
<b><u>N° 656/2013 du 16/12/2013</u></b>	Procédure adaptée - Autorisation de passer un marché de maintenance du progiciel Cindoc et du module Push avec la société Chemdata Cincom DSS
<b><u>N° 657/2013 du 17/12/2013</u></b>	Marché relatif à la fourniture et la livraison de jeunes plants en minimottes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 658/2013 du 17/12/2013</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2010M15 relatif à la location et à la maintenance de jeux pour enfants constitués d'éléments modulaires

<b><u>N° 659/2013 du 17/12/2013</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M204 relatif à la création de Neuilly Campus dans les locaux de l'ancien Tribunal d'Instance
<b><u>N° 660/2013 du 17/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition, la maintenance et la formation du logiciel « Tactilo » pour la gestion des crèches municipales de la Ville
<b><u>N° 661/2013 du 17/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un serveur informatique
<b><u>N° 662/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un module de géocodage pour le Système d'Informations Géographique (SIG) de la Ville
<b><u>N° 663/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un certificat électronique Quick Premium pour la sécurité du site internet de la Ville
<b><u>N° 664/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une solution de recensement militaire
<b><u>N° 665/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une licence Autoturn pour le bureau d'études du service Voirie pour la simulation des girations des véhicules de la RATP
<b><u>N° 666/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un récepteur GPS/GNSS externe
<b><u>N° 667/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une extension de la solution Néoplayer dans le cadre du système d'affichage dynamique déployé pour la gestion des files d'attente
<b><u>N° 668/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'évolution du Système d'Informations Géographique (SIG) de la Ville vers de nouvelles versions
<b><u>N° 669/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une option du logiciel Atal permettant l'interface avec le logiciel de gestion financière pour la Direction du Patrimoine Bâti et de la Logistique de la Ville
<b><u>N° 670/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un module « Fluides » pour la gestion de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville
<b><u>N° 671/2013 du 18/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un progiciel « Pack fourrière » pour la police municipale
<b><u>N° 672/2013 du 18/12/2013</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation de locaux communaux avec l'association «Neuilly Golf»
<b><u>N° 673/2013 du 18/12/2013</u></b>	Prestations de maintenance de divers véhicules avec équipements du service propreté urbaine – Lot 1 : maintenance préventive et curative sur les véhicules de marque Eurovoirie
<b><u>N° 674/2013 du 19/12/2013</u></b>	Avenant n°4 au marché n°2012M76 relatif aux prestations d'impression de supports de communication pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot 1 : Impression de supports divers
<b><u>N° 675/2013 du 19/12/2013</u></b>	Intervention de la société HPR pour un traitement antiparasitaire contre des punaises de lit dans deux logements sis 167 avenue Charles de Gaulle
<b><u>N° 676/2013 du 19/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de matériel pour le service «Hygiène»

<b><u>N° 677/2013 du 19/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une auto laveuse autoportée et d'un nettoyeur HP pour un parking
<b><u>N° 678/2013 du 19/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'accès en ligne aux informations concernant les entreprises situées à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 679/2013 du 20/12/2013</u></b>	Marché relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine sur le « Lien Neuilly – La Défense »
<b><u>N° 680/2013 du 23/12/2013</u></b>	Création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit de la location des seaux de balles utilisés pour le practice de golf amovible du Stade Monclar à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 681/2013 du 23/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une solution informatisée et mobile de signalement des désordres sur la voie publique pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 682/2013 du 26/12/2013</u></b>	Marché relatif à la représentation d'un spectacle «Pierre et le Loup» à l'école maternelle Michelis – Autorisation de signer avec le Théâtre de la Lune
<b><u>N° 683/2013 du 26/12/2013</u></b>	Marché relatif à la location, l'installation et l'entretien d'équipements pour sanitaires dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 684/2013 du 26/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à l'installation d'un module de gestion de documents « Gisdoc » et d'un module de statistiques d'accès pour le Système d'Informations Géographique (SIG) de la Ville
<b><u>N° 685/2013 du 27/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 686/2013 du 27/12/2013</u></b>	Marché relatif à l'exploitation du stationnement payant sur la voirie de surface à Neuilly-sur-Seine : maintenance et renouvellement du matériel, collecte des fonds et suivi de l'exploitation
<b><u>N° 687/2013 du 27/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition du spectacle « SOLVO DU CIRQUE BOUFFON » dans le cadre de l'organisation du Noël du personnel de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 688/2013 du 27/12/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et à la livraison de sacs de déchets NF translucides colorés
<b><u>N° 1/2014 du 02/01/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2010M187 relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives pour les services de la Ville – Lot n°1 : fourniture d'enveloppes et de pochettes postales
<b><u>N° 2/2014 du 02/01/2014</u></b>	Avenant n°3 au marché n°2010M188 relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives pour les services de la Ville – Lot n°2 : fourniture de bureau ou accessoires
<b><u>N° 3/2014 du 02/01/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2010M189 relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives pour les services de la Ville – Lot n°3 : fourniture d'articles de papeterie et autres articles en papier réservé aux entreprises adaptées et à des ESAT
<b><u>N° 4/2014 du 02/01/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2010M159 relatif à la fourniture et l'installation de mobilier de bureau – Lot n°1 : équipement de mobiliers et matériels de bureau pour les services municipaux

<b><u>N° 5/2014 du 07/01/2014</u></b>	Marché relatif à la fourniture et livraison de végétaux architecturés pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 6/2014 du 07/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de reportages photographiques, à la captation d'images et au montage de films vidéo numériques pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n° 2 : Captation d'images et montage de films vidéo numériques
<b><u>N° 7/2014 du 09/01/2014</u></b>	Maintenance du réseau radiotéléphones du Centre Aquatique
<b><u>N° 8/2014 du 09/01/2014</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Ste Anne »
<b><u>N° 9/2014 du 09/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation du concert du Nouvel An au Théâtre des Sablons le 11 janvier 2014
<b><u>N° 10/2014 du 09/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un dossier de consultation des entreprises relatif au renouvellement du parc de copieurs multifonctions et d'imprimantes et pour l'analyse des offres
<b><u>N° 11/2014 du 10/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une maintenance et de la location de multifonctions Canon
<b><u>N° 12/2014 du 14/01/2014</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle «De l'Enfer au Paradis» prévu le jeudi 20 mars et le vendredi 21 mars 2014 au Théâtre des Sablons
<b><u>N° 13/2014 du 15/01/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2012M65 relatif à la fourniture de papier multifonction pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : papier de création et enveloppes assorties
<b><u>N° 14/2014 du 15/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement de la baie vitrée, rénovation du mur trombe ainsi que des verrières dans l'école Poissonniers maternelle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 15/2014 du 16/01/2014</u></b>	Acquisition d'une œuvre d'art de Madame Nathalie DECOSTER
<b><u>N° 16/2014 du 16/01/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M21 relatif à la maintenance des Progiciels Sage Financements et Sage Patrimoine
<b><u>N° 17/2014 du 16/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériaux pour le site 3 Mermoz
<b><u>N° 18/2014 du 16/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'étude géotechnique dans le cadre de l'opération de remplacement du ponton d'aviron au complexe sportif
<b><u>N° 19/2014 du 16/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la création d'un escalier provisoire à l'église Saint Pierre à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 20/2014 du 16/01/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M11 relatif aux prestations de services d'assurances « dommages aux biens » et « tous risques expositions » - lot n°1 : assurance « dommages aux biens et risques annexes »
<b><u>N° 21/2014 du 17/01/2014</u></b>	Avenant n°1 au contrat d'acquisition d'une œuvre d'art conclu avec Monsieur Maurizio TOFFOLETTI

<b><u>N° 22/2014 du 17/01/2014</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'une séance de dédicaces d'ouvrages de Monsieur Didier VAN CAUWALAERT au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 23/2014 du 21/01/2014</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat d'assurance annulation pour le gala VIVALDI
<b><u>N° 24/2014 du 21/01/2014</u></b>	Acquisition d'une œuvre d'art de Monsieur Emmanuel FLEURY
<b><u>N° 25/2014 du 21/01/2014</u></b>	Acquisition d'outillages à mains pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 26/2014 du 21/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif au conventionnement des logements sociaux 19 rue Bailly et 42 rue Ybry
<b><u>N° 27/2014 du 22/01/2014</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat tendant à interjeter appel du jugement du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 8 novembre 2013 annulant la décision de préemption de la SEMINE portant sur un immeuble sis 4, rue du Commandant Pilot à Neuilly-sur-Seine et à demander le sursis à exécution
<b><u>N° 28/2014 du 24/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'écrans tactiles pour la gestion des crèches municipales de la Ville
<b><u>N° 29/2014 du 27/01/2014</u></b>	Marché relatif à l'acquisition de six lignes de nage et de deux lignes de virage dos pour le bassin sportif du Centre Aquatique
<b><u>N° 30/2014 du 28/01/2014</u></b>	Marché relatif à l'acquisition de six émetteurs-récepteurs DP 1400 pour le Centre Aquatique
<b><u>N° 31/2014 du 28/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de distribution et d'adressage de supports d'information pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Préparation pour des tiers d'envois postaux en nombre
<b><u>N° 32/2014 du 28/01/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2008M226 relatif à la location et maintenance de deux copieurs noir et blanc haut volume pour le service imprimerie
<b><u>N° 33/2014 du 28/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de substrats de culture et de paillage naturel pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 34/2014 du 28/01/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance du progiciel « Pack fourrière » pour la police municipale
<b><u>N° 35/2014 du 29/01/2014</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Ste Anne »
<b><u>N° 36/2014 du 30/01/2014</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages suite à un dégât des eaux à l'école maternelle Charcot 17 rue de la Ferme
<b><u>N° 37/2014 du 31/01/2014</u></b>	Souscription d'un contrat d'abonnement EuroPresse pour Neuilly Campus
<b><u>N° 38/2014 du 31/01/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M149 relatif à la fourniture de matériaux et équipements divers pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°8 : fourniture de matériaux de voirie et réseaux divers
<b><u>N° 39/2014 du 31/01/2014</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation des locaux sis 41/43, avenue du Roule

<b><u>N° 40/2014 du 05/02/2014</u></b>	Marché relatif à la maintenance curative ou préventive des véhicules de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lots n°11,13 et 14)
<b><u>N° 41/2014 du 05/02/2014</u></b>	Marché relatif à la maintenance curative ou préventive des véhicules de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 17, 18, 19, 20 et 22)
<b><u>N° 42/2014 du 06/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée portant accès à la base de données techniques et réglementaires REEF4 du CSTB
<b><u>N° 43/2014 du 10/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour un atelier « Décoration d'une feuille d'éventail » destiné à un public familial (enfants à partir de 8 ans) et une rencontre « Rencontre avec Sylvain LE GUEN, éventailiste du XXIe siècle » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp
<b><u>N° 44/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Miniatures » destinée à un public familial (enfants de 1 à 3 ans) à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp
<b><u>N° 45/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Défilé de presse » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp
<b><u>N° 46/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème « La photographie de mode, un art qui modèle nos comportements » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp
<b><u>N° 47/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème « Atelier de démonstration des savoir-faire plumassiers » destinée à un public ado-adultes à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp
<b><u>N° 48/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème « Jean Patou, l'invention du sportswear » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp
<b><u>N° 49/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour deux ateliers « Mes premiers pas en couture » destinés aux enfants à partir de 6 ans et à partir de 8 ans à la Médiathèque municipale 5 villa Emile Bergerat
<b><u>N° 50/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « A la mode de partout ! » destinée à un public familial (enfants de 4 à 6 ans) à la Médiathèque municipale 5 villa Emile Bergerat
<b><u>N° 51/2014 du 11/02/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine, sur le thème « 100 ans de Haute Couture » destinée à un public adultes à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp
<b><u>N° 52/2014 du 12/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2011M227 relatif à l'acquisition de consommables automobiles - Lot n°1 «Acquisition de pneumatiques pour véhicules»
<b><u>N° 53/2014 du 12/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2011M228 relatif à l'acquisition de consommables automobiles - Lot n°3 «Acquisition de batteries pour véhicules»
<b><u>N° 54/2014 du 12/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M73 relatif à l'acquisition de consommables automobiles - Lot n°6 «Acquisition de produits chimiques curatifs»

<b><u>N° 55/2014 du 12/02/2014</u></b>	Acquisition d'un lave-linge professionnel et de son socle frontal pour la crèche de la Jatte
<b><u>N° 56/2014 du 12/02/2014</u></b>	Acquisition de deux lave-vaisselles professionnels et reprise des existants pour la crèche Sainte Amélie
<b><u>N° 57/2014 du 13/02/2014</u></b>	Attribution de la maintenance préventive et corrective de la gestion du parking Bagatelle
<b><u>N° 58/2014 du 13/02/2014</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages au 3/5 ter rue Soyer suite à un dégât des eaux
<b><u>N° 59/2014 du 18/02/2014</u></b>	Marché relatif à l'accueil d'une résidence de création théâtrale «Comment vous racontez la partie» au Théâtre des Sablons en vue de représentations publiques de la pièce de théâtre lors de la saison culturelle 2014-2015
<b><u>N° 60/2014 du 18/02/2014</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite du référé contractuel déposé par la société SPIE BATIGNOLLES ENERGIE FONTELEC devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
<b><u>N° 61/2014 du 20/02/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2012M256 relatif à la fourniture et à la livraison d'outillages pour les espaces verts
<b><u>N° 62/2014 du 20/02/2014</u></b>	Fourniture de matériels sportifs et de motricité pour les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs et les équipements sportifs municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Matériels sportifs
<b><u>N° 63/2014 du 21/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et à la livraison de produits d'entretien destinés au nettoyage extérieur des espaces publics
<b><u>N° 64/2014 du 25/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et à la livraison de porte-outils destinés à être installés sur les chariots de propreté du service Propreté Urbaine
<b><u>N° 65/2014 du 25/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement du trottoir rue de Villiers entre le Boulevard du Château et la rue Saint Paul à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 66/2014 du 25/02/2014</u></b>	Rénovation intérieure de l'école élémentaire des Huissiers - lot 3 : Plomberie
<b><u>N° 67/2014 du 25/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2011M42 relatif à l'entretien des portes automatiques du Garage Municipal situé 5/7 rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 68/2014 du 25/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un serveur informatique
<b><u>N° 69/2014 du 25/02/2014</u></b>	Attribution de la réparation de la paumelle endommagée au niveau de la porte située au 127, avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 70/2014 du 26/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2010M201 relatif à la fourniture de bouteilles de champagne pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 71/2014 du 26/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M117 relatif à la fourniture de bouteilles de vins pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Vin blanc
<b><u>N° 72/2014 du 26/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M072 relatif à l'acquisition de consommables automobiles - Lot n°5 «Acquisition de produits chimiques»



<b><u>N° 73/2014 du 26/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M071 relatif à l'acquisition de consommables automobiles - Lot n°4 «Acquisition de produits de carrosserie»
<b><u>N° 74/2014 du 26/02/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M070 relatif à l'acquisition de consommables automobiles - Lot n°2 «Acquisition de consommables pour véhicules»
<b><u>N° 75/2014 du 26/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de bordures type séparateur de chaussée / piste cyclable pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 76/2014 du 26/02/2014</u></b>	Marché relatif au spectacle «L'HISTOIRE DU CODE DE LA ROUTE RACONTEE PAR UNE CHAUSSURE» présenté à l'accueil de loisirs CHARCOT élémentaire
<b><u>N° 77/2014 du 26/02/2014</u></b>	Marché relatif à l'acquisition d'une chaise d'évacuation portoir à quatre roues pour la sécurité des usagers du Centre Aquatique
<b><u>N° 78/2014 du 26/02/2014</u></b>	Passation d'une convention avec la société COLT TECHNOLOGY SERVICES pour la mise en place de fibres optiques dans les égouts communaux
<b><u>N° 79/2014 du 27/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de bombes désinfectantes pour les Elections
<b><u>N° 80/2014 du 27/02/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'un jeu de couteaux fléaux pour une machine de coupe de type KIROGN MINILEM N° de série de mass 1412
<b><u>N° 81/2014 du 04/03/2014</u></b>	Contrat de prestation de service relatif à la mise en place du système de télécollecte en IP dans le parking Inkermann
<b><u>N° 82/2014 du 04/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'animation de jeux en bois – week-end du végétal 2014 - Conseil Municipal des Jeunes
<b><u>N° 83/2014 du 04/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une plastifieuse pour le service Reprographie
<b><u>N° 84/2014 du 04/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M41 relatif à la fourniture et à la livraison d'accessoires de décoration de Noël
<b><u>N° 85/2014 du 04/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M221 relatif à la fourniture de vêtements professionnels - Lot n°4 : fourniture de vêtements professionnels pour les agents des établissements d'accueil de la petite enfance
<b><u>N° 86/2014 du 04/03/2014</u></b>	Signature de la convention avec la société NEROLIA pour la tenue d'un atelier de fabrication d'encens à l'occasion du week-end du Végétal 2014
<b><u>N° 87/2014 du 04/03/2014</u></b>	Signature de la convention avec l'entreprise « La ferme de Tiligolo » pour la tenue d'une ferme pédagogique à l'occasion du week-end du Végétal 2014
<b><u>N° 88/2014 du 04/03/2014</u></b>	Signature de la convention avec l'association ARBOREALE pour la tenue de l'atelier « grimpe dans les arbres » à l'occasion du week-end du Végétal 2014
<b><u>N° 89/2014 du 04/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un porte panneau A4 pour l'Espace Santé Jeunes
<b><u>N° 90/2014 du 04/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de 4 casques stéréo pour la Médiathèque Bergerat

<b><u>N° 91/2014 du 04/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et la livraison de cent brides de fixation pour feuillard
<b><u>N° 92/2014 du 04/03/2014</u></b>	Marché relatif à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de programmation et d'économie de la construction en vue de la restructuration de l'îlot situé 167/169 avenue Charles de Gaulle
<b><u>N° 93/2014 du 05/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de licences et modules complémentaires accompagnée des prestations et de la maintenance du logiciel pour la petite enfance
<b><u>N°94/2014 du 06/03/2014</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « référé préventif Ste Anne »
<b><u>N° 95/2014 du 06/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et la livraison de trois plaques de rue
<b><u>N° 96/2014 du 06/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à des prestations d'éveil musical dans les multi-accueils de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 97/2014 du 06/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de rolls danois sans label
<b><u>N° 98/2014 du 06/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en œuvre d'un traitement contre les punaises de lit dans un logement social sis 62 avenue du Roule
<b><u>N° 99/2014 du 06/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'abonnement aux bases de données des entreprises à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 100/2014 du 07/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à des prestations d'éveil musical dans les crèches de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 101/2014 du 07/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de viennoiseries, sandwiches et boissons pour les élections municipales et européennes de 2014
<b><u>N° 102/2014 du 07/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la reliure et réparation d'ouvrages pour la Médiathèque et le service Archives / Documentation de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 103/2014 du 13/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M107 relatif à la rénovation intérieure partielle de l'école élémentaire Saussaye à Neuilly-sur-Seine – lot n°1 : Aménagement intérieur – Désamiantage
<b><u>N° 104/2014 du 13/03/2014</u></b>	Modification du branchement de l'armoire électrique au 131 rue Perronet, angle Château/Perronet, à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 105/2014 du 13/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de 3 agrafeuses RAPID 105 E pour le service Courrier et 1 agrafeuse RAPID 105 E pour le service Etat-Civil
<b><u>N° 106/2014 du 13/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un mini-four et d'une centrale vapeur pour les crèches Sainte Amélie et Bagatelle
<b><u>N° 107/2014 du 13/03/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2012M242 relatif à la rénovation de la cage d'escalier de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville – Lot n°4 : Menuiserie
<b><u>N° 108/2014 du 14/03/2014</u></b>	Fourniture de matériels sportifs et de motricité pour les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs et les équipements sportifs municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : matériels de motricité

<b><u>N° 109/2014 du 14/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation des salles de change de la crèche/halte garderie Emile Bergerat 5, villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 110/2014 du 14/03/2014</u></b>	Marché relatif à la fourniture et à la livraison de sacs poubelle sans inscription, transparents et colorés de 110 litres pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 111/2014 du 18/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M178 relatif à des travaux de rénovation de la chaufferie de l'église Saint Pierre à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 112/2014 du 18/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M254 relatif à la construction, la fourniture et la mise en œuvre d'une serre climatique en plastique au 304, rue de la Garenne à Nanterre
<b><u>N° 113/2014 du 18/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M176 relatif à l'acquisition de matériel électoral pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : acquisition de nappes
<b><u>N° 114/2014 du 18/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de jeux pour les crèches de la Ville
<b><u>N° 115/2014 du 18/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une penderie chauffante pour le stationnement payant
<b><u>N° 116/2014 du 18/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une armoire de sûreté phytosanitaire pour le stationnement payant
<b><u>N° 117/2014 du 18/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et à la livraison de cendriers extérieurs avec sac récupérateur de cendres
<b><u>N° 118/2014 du 18/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de trois maillets
<b><u>N° 119/2014 du 18/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une tonne d'absorbant Terre de Diatomée
<b><u>N° 120/2014 du 20/03/2014</u></b>	Marché relatif à l'organisation d'une séance de dédicaces d'ouvrages de Madame Sophie AUDOUIN-MAMIKONIAN au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 121/2014 du 21/03/2014</u></b>	Résiliation du marché n°2012M07 portant sur la fourniture de produits pharmaceutiques, de changes complets et d'hygiène corporelle – Lot n°2 : fourniture de changes complets
<b><u>N° 122/2014 du 21/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurances « Responsabilité civile et risques annexes » et « Flotte automobile »
<b><u>N° 123/2014 du 21/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien du rucher municipal et à la fourniture de matériels d'apiculture
<b><u>N° 124/2014 du 21/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M175 relatif à l'acquisition de matériel électoral pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : acquisition de matériel électoral
<b><u>N° 125/2014 du 21/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de gardiennage et de surveillance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine (2 lots)
<b><u>N° 126/2014 du 21/03/2014</u></b>	Marché relatif à la location et la maintenance d'un copieur numérique noir haut volume pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 127/2014 du 21/03/2014</u></b>	Marché relatif à l'acquisition d'un présentoir pour disposer les supports de communication de la Ville

<b><u>N° 128/2014 du 27/03/2014</u></b>	Marché relatif aux services de télécommunications (Téléphonie fixe, Téléphonie mobile) - Lot n°2 : Téléphonie mobile
<b><u>N° 129/2014 du 27/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux missions d'accompagnement de la Ville de Neuilly-sur-Seine dans la finalisation de son Programme Local de l'Habitat (PLH)
<b><u>N° 130/2014 du 27/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M244 relatif à la rénovation de la cage d'escalier de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville – Lot n°6 : Courants faibles
<b><u>N° 131/2014 du 27/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M243 relatif à la rénovation de la cage d'escalier de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville – Lot n°5 : Courants forts
<b><u>N° 132/2014 du 27/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement du ponton d'aviron au Complexe Sportif à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 133/2014 du 27/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et l'installation d'un flexible HP pour la station de lavage des véhicules du service Propreté Urbaine
<b><u>N° 134/2014 du 27/03/2014</u></b>	Attribution de la remise en état de la cloison mobile des salles d'activités du Centre Culturel Les Sablons 68/70, avenue du Roule
<b><u>N° 135/2014 du 27/03/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de cartes d'adhérents à Neuilly Campus
<b><u>N° 136/2014 du 27/03/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2010M170 relatif à la fourniture de vêtements professionnels - Lot n°3 : Fourniture de vêtements professionnels pour les agents du Centre Aquatique
<b><u>N° 137/2014 du 27/03/2014</u></b>	Approbation des frais d'inscription des 63 coureurs à pied du 9:30 au cross du Figaro du dimanche 18 mai 2014

## **1<sup>ère</sup> PARTIE**

### **N°1-10042014                      INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**DIT**                      que Monsieur Anthony DODEMAN est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

**DIT**                      qu'en conséquence, l'ordre du tableau sera modifié conformément à l'article R. 2121-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **N°2-10042014                      DELEGATION AU MAIRE POUR LA DUREE DE SON MANDAT POUR CERTAINES DECISIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**DELEGATION**    est donnée à Monsieur le Maire, à compter du 10 avril 2014 et pour la durée de son mandat, à l'effet :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie concernant les étalages, les terrasses, les chantiers privés, les tournages de films en extérieur sur le domaine public, les enseignes et attributs, les redevances d'occupation du sous-sol, et divers équipements sur le domaine public étant précisé que leur création demeure de la compétence du conseil municipal, les tarifs de tournage de films à l'intérieur des bâtiments communaux à l'exception de l'Hôtel de Ville, les tarifs de stationnement concernant les parkings publics et résidentiels de la Ville, en régie et concédés selon chaque catégorie de tarifs, par parking, selon le niveau de prestations offert aux usagers (accès, surveillance, automatisation...) et les dispositions contractuelles en vigueur, le cas échéant, à l'exception des tarifs des contrats d'amodiation trentenaires et plus ;

3° De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires votées chaque année par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ou de déléguer l'exercice de ces droits en vue de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain ou de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire, en première instance, appel en cassation, et d'une manière générale d'ester en justice au nom de la commune ;

17° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

20° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal lors de l'éventuelle délibération délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme ;

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ;

22° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**DIT QUE** dans tous les domaines où le Conseil Municipal est appelé à fixer des limites par délibération complémentaire, c'est à dire aux 19° et 20° de la présente délibération, le Maire ne pourra naturellement prendre de décision municipale jusqu'à l'adoption des dites délibérations complémentaires.

**DIT QUE** Monsieur le Maire est autorisé à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs Adjointes ou Conseillers Municipaux la signature de décisions pour lesquelles il est donné délégation par la présente délibération. De même, en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux délégations de la présente délibération seront prises par les Adjointes ou les Conseillers Municipaux.

**DIT QUE** conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation à chacune des réunions du Conseil Municipal.

### **N°3-10042014 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AU JURY DE CONCOURS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours.

**PROCEDE** à l'élection des 5 membres titulaires de la Commissions d'Appel d'Offres et de leurs 5 suppléants.

Sont candidats pour la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Monsieur Anthony DODEMAN

Suppléants :

- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Madame Emilie QUINTIN
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Monsieur Bernard LEPIDI

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 3 abstentions.

**DIT QUE**

sont, en conséquence, élus membres à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Monsieur Anthony DODEMAN

Suppléants :

- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Madame Emilie QUINTIN
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Monsieur Bernard LEPIDI

**PROCEDE**

à l'élection des 5 membres titulaires du jury de concours et de leurs 5 suppléants.

Sont candidats pour le jury de concours :

Titulaires :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Monsieur Anthony DODEMAN

Suppléants :

- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Madame Emilie QUINTIN
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Monsieur Bernard LEPIDI

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 3 abstentions.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus membres du jury de concours :

Titulaires :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Monsieur Anthony DODEMAN

Suppléants :

- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Madame Emilie QUINTIN
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Monsieur Bernard LEPIDI

**N°4-10042014**

**ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION  
D'OUVERTURE DES PLIS CONTENANT LES OFFRES DES CANDIDATS  
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RETENUS COMME DÉLÉGATAIRES D'UN  
SERVICE PUBLIC LOCAL**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local.

**PROCEDE** à l'élection des 5 membres titulaires de la Commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local et de leurs 5 suppléants.

Sont candidats :

Titulaires :

- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur François LE STANG
- Madame Marie-Claude LÉBOULANGER
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Bernard LEPIDI

Suppléants :

- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Madame Julie AUFFRET-MULLER
- Madame Caroline MONIN
- Monsieur Pierre JUSTON
- Monsieur Arnaud TEULLE

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 3 abstentions.



**DIT QUE** sont, en conséquence, élus membres de la Commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local :

Titulaires :

- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur François LE STANG
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Bernard LEPIDI

Suppléants :

- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Madame Julie AUFFRET-MULLER
- Madame Caroline MONIN
- Monsieur Pierre JUSTON
- Monsieur Arnaud TEULLE

**N°5-10042014 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -  
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL -  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des 8 représentants du Conseil Municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**PROCEDE** à l'élection des 8 représentants du Conseil Municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Sont candidats sur une liste unique :

- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur François LE STANG
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Madame Caroline MONIN
- Monsieur Bernard LEPIDI
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

Ces candidats ont obtenu : 49 voix pour.

**DIT QUE** sont élus membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en qualité de représentants du Conseil Municipal :

- Madame Virginie KLEIN
- Monsieur François LE STANG
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Madame Caroline MONIN
- Monsieur Bernard LEPIDI
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

**NOMME** membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les associations suivantes, à charge pour chacune d'elles de désigner leurs représentants :

- AVF – NEUILLY ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES
- SOS TROISIEME AGE
- ASSOCIATION UNIVERSITAIRE ET ARTISTIQUE DE NEUILLY
- GROUPE DE REFLEXION CIVIQUE
- CONSOMMATEURS DE NEUILLY

**N°6-10042014                   GESTION DES SERVICES PUBLICS - DÉLÉGATION GÉNÉRALE  
ACCORDÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SAISINE DE LA  
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**APPROUVE** la délégation donnée au Maire pendant toute la durée de son mandat pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**PRECISE** que conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présentera au Conseil Municipal, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

**N°7-10042014                   CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS  
MUNICIPALES PERMANENTES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**DECIDE** de créer pour la durée du mandat les Commissions Permanentes suivantes :

- Activités
- Espaces Publics
- Familles
- Finances
- Solidarités
- Urbanisme – Patrimoine - Habitat

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des Membres du Conseil Municipal devant faire partie de chacune des six Commissions Permanentes.

**PROCEDE** à l'élection des Membres du Conseil Municipal devant faire partie de chacune des six Commissions Permanentes.

Sont candidats :

### **Commission Activités**

- Monsieur Pierre-Adrien BABEAU
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Madame Ariane GELLE
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur Stéphane ALARDET
- Madame Emilie QUINTIN
- Monsieur Anthony DODEMAN
- Monsieur Franck KELLER
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Espaces Publics**

- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Philippe KARSENTY
- Madame Françoise DESCHEEMAEKER
- Madame Claude BENEZIT
- Monsieur Eric SCHINDLER
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Pierre JUSTON
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Familles**

- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Laurence MICHELANGELI
- Madame Alia ATIEH
- Madame Marie-Noëlle BARRE
- Madame Julie AUFFRET-MULLER
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Monsieur Damien de FOUCAULT
- Monsieur Arnaud TEULLE
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Finances**

- Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN
- Monsieur Michel LEGMANN
- Monsieur Philippe KARSENTY
- Madame Mireille BERTRAND
- Monsieur Patrick GAUTRAT
- Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Madame Anne WILLOT
- Monsieur Bernard LEPIDI
- Monsieur Franck KELLER
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Solidarités**

- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur Jacques PIRSON
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Caroline MONIN
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Urbanisme – Patrimoine - Habitat**

- Monsieur François LE STANG
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Gilles GOURLEZ de la MOTTE
- Monsieur Marc WARNOD
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Bertrand BESSE
- Monsieur Bernard LEPIDI
- Monsieur Franck KELLER
- Madame Marie BRANNENS

Ces candidats ont obtenu : 49 voix pour.

### **DIT QUE**

sont, en conséquence, élus membres des Commissions Permanentes, les conseillers municipaux suivants :

### **Commission Activités**

- Monsieur Pierre-Adrien BABEAU
- Madame Marie-Claude LE FLOC'H
- Madame Ariane GELLE
- Madame Marie-Claude LÉBOULANGER
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur Stéphane ALARDET
- Madame Emilie QUINTIN
- Monsieur Anthony DODEMAN
- Monsieur Franck KELLER
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Espaces Publics**

- Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Monsieur Philippe KARSENTY
- Madame Françoise DESCHEEMAEKER
- Madame Claude BENEZIT
- Monsieur Eric SCHINDLER
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Pierre JUSTON
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Familles**

- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Madame Laurence MICHELANGELI
- Madame Alia ATIEH
- Madame Marie-Noëlle BARRE
- Madame Julie AUFFRET-MULLER
- Madame Marie-Laure SOUPLET
- Monsieur Damien de FOUCAULT
- Monsieur Arnaud TEULLE
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Finances**

- Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN
- Monsieur Michel LEGMANN
- Monsieur Philippe KARSENTY
- Madame Mireille BERTRAND
- Monsieur Patrick GAUTRAT
- Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Madame Anne WILLOT
- Monsieur Bernard LEPIDI
- Monsieur Franck KELLER
- Madame Marie BRANNENS

### **Commission Solidarités**

- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur Jacques PIRSON
- Monsieur Olivier LARMURIER
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Caroline MONIN
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Michelle SAUVAN
- Madame Marie BRANNENS

## **Commission Urbanisme – Patrimoine - Habitat**

- Monsieur François LE STANG
- Monsieur François-Xavier DUPONT
- Monsieur Gilles GOURLEZ de la MOTTE
- Monsieur Marc WARNOD
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Bertrand BESSE
- Monsieur Bernard LEPIDI
- Monsieur Franck KELLER
- Madame Marie BRANNENS

### **N°8-10042014                      CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX GÉRÉS EN RÉGIE PAR LA VILLE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.  
A la majorité,

**DECIDE**                      à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des membres du Conseil Municipal à la Commission d'attribution des logements sociaux gérés en régie par la Ville.

**PROCEDE**                    à l'élection des 7 membres de la Commission d'attribution des logements sociaux gérés en régie par la Ville.

Sont candidats :

- Monsieur Bertrand BESSE
- Madame Mireille BERTRAND
- Madame Caroline MONIN
- Monsieur Pierre JUSTON
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Marie BRANNENS

Ces candidats ont obtenu : 47 voix pour, 2 voix contre.

**DIT QUE**                      sont, en conséquence, élus membres de la Commission d'attribution des logements sociaux gérés en régie par la Ville :

- Monsieur Bertrand BESSE
- Madame Mireille BERTRAND
- Madame Caroline MONIN
- Monsieur Pierre JUSTON
- Madame Virginie KLEIN
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Marie BRANNENS

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

**DECIDE** le renouvellement du comité d'instruction des demandes de logements sociaux.

**DIT** que sa mission sera pour la durée du mandat de proposer des candidatures aux commissions d'attribution de chaque organisme propriétaire de logements sociaux sur Neuilly-sur-Seine lors de chaque vacance de logement entrant dans les droits de désignation détenus par la Ville.

**DIT** que le comité sera composé de :

- 6 conseillers municipaux dont 1 représentant de la liste « J'aime Neuilly » et 1 représentant de la liste « Neuilly - Solidarité - Ecologie » ;
- 3 personnalités qualifiées prises en dehors du Conseil Municipal et désignées par arrêté du Maire.

**DIT** que la présidence sera assurée par un conseiller municipal désigné par arrêté du Maire.

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des membres du Conseil Municipal devant faire partie du comité d'instruction des demandes de logements sociaux.

**PROCEDE** à l'élection des 6 membres du Conseil Municipal devant faire partie du comité d'instruction des demandes de logements sociaux.

Sont candidats :

- Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Madame Anne WILLOT
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Madame Mireille BERTRAND
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Marie BRANNENS

Ces candidats ont obtenu : 47 voix pour, 2 voix contre.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus membres du comité d'instruction des demandes de logements sociaux :

- Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Madame Anne WILLOT
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Madame Mireille BERTRAND
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER
- Madame Marie BRANNENS

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

- DECIDE** le renouvellement du comité d'instruction des demandes de logements sociaux pour la résidence pour jeunes actifs et étudiants située 41/43, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine.
- DIT** que sa mission sera de proposer des candidatures à la commission d'attribution de l'organisme d'habitation à loyer modéré propriétaire de la résidence lors de chaque vacance de logement entrant dans les droits de désignation détenus par la Ville.
- DIT** que le comité se réunira autant de fois que cela s'avèrera nécessaire et, en tout état de cause, au moins une fois par an.
- DIT** que le comité sera composé, outre du président, de 8 membres dont :
- 6 conseillers municipaux dont 1 représentant de la liste « J'aime Neuilly » et 1 représentant de la liste « Neuilly - Solidarité - Ecologie » ;
  - 2 personnalités qualifiées prises en dehors du Conseil Municipal et désignées par arrêté du Maire.
- DIT** que la présidence sera assurée par un conseiller municipal désigné par arrêté du Maire.
- DIT** que dans l'hypothèse où la Ville détiendrait à l'avenir des droits de désignation dans une autre résidence pour jeunes actifs ou étudiants, le présent comité sera également compétent pour proposer des candidatures à la commission d'attribution de l'organisme gestionnaire de ladite résidence.
- DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des membres du Conseil Municipal devant faire partie du comité d'instruction des demandes de logements sociaux pour la résidence pour jeunes actifs et étudiants située 41/43, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine.
- PROCEDE** à l'élection des 6 membres du Conseil Municipal devant faire partie du comité d'instruction des demandes de logements sociaux pour la résidence pour jeunes actifs et étudiants située 41/43, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine.
- Sont candidats :
- Madame Ariane GELLE
  - Madame Laurence MICHELANGELI
  - Monsieur Bertrand BESSE
  - Madame Marie-Noëlle BARRE
  - Monsieur Anthony DODEMAN
  - Madame Marie BRANNENS
- Ces candidats ont obtenu : 47 voix pour, 2 voix contre.
- DIT QUE** sont, en conséquence, élus membres du comité d'instruction des demandes de logements sociaux pour la résidence pour jeunes actifs et étudiants située 41/43, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine :
- Madame Ariane GELLE
  - Madame Laurence MICHELANGELI
  - Monsieur Bertrand BESSE
  - Madame Marie-Noëlle BARRE
  - Monsieur Anthony DODEMAN
  - Madame Marie BRANNENS

**N°11-10042014** **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF CHARGÉ DE L'ORGANISATION ET DU SUIVI DES ACTIVITÉS DES MARCHÉS FORAINS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,



**DECIDE** le renouvellement pour le présent mandat municipal du comité consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des marchés forains.

**FIXE** la composition du comité consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des marchés forains comme suit :

- un président du comité choisi parmi les conseillers municipaux et qui sera désigné par arrêté du Maire ;
- 4 membres du Conseil Municipal et désignés par ce dernier ;
- le concessionnaire du marché de Sablonville ainsi que le placier ;
- un représentant des commerçants du marché de Sablonville désigné par ces derniers et titulaire d'un emplacement sur ledit marché ;
- un représentant des commerçants du marché Windsor désigné par ces derniers et titulaire d'un emplacement sur ledit marché ;
- 2 membres du bureau de l'association des Commerçants du marché de Sablonville, titulaires d'un emplacement sur ce marché ;
- 2 membres du bureau de l'association des Commerçants du marché Windsor, titulaires d'un emplacement sur ce marché.

**DIT** que, s'il le juge nécessaire le Comité pourra, en fonction de points spécifiques de son ordre du jour, s'adjoindre un ou deux membres supplémentaires maximum qui seront choisis par le président du Comité en fonction de leur compétence technique sur les points à évoquer.

**DECIDE** à l'unanimité, de procéder, au scrutin public, à l'élection des 4 représentants du Conseil Municipal au Comité Consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des Marchés Forains.

**PROCEDE** à l'élection des 4 représentants du Conseil Municipal au Comité Consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des Marchés Forains.

Sont candidats :

- Monsieur Eric SCHINDLER
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Bernard LEPIDI

Ces candidats ont obtenus : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Comité Consultatif chargé de l'organisation et du suivi des activités des Marchés Forains :

- Monsieur Eric SCHINDLER
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT
- Monsieur Rémi CHEYMOL
- Monsieur Bernard LEPIDI

**N°12-10042014** **ÉLECTION DE SEPT REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**FIXE** à 7 le nombre de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**PROCEDE** à l'élection des 7 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont candidats :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur Jacques PIRSON
- Monsieur Gilles de la MOTTE
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Virginie KLEIN
- Madame Alexandra FOURCADE
- Monsieur Jacques PIRSON
- Monsieur Gilles de la MOTTE
- Madame Véronique de FOUGEROUX
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER

## **N°13-10042014 ÉLECTION DE NEUF REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de ses 9 représentants au Conseil d'administration de la S.E.M.I.N.E.

**PROCEDE** à l'élection des 9 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de la S.E.M.I.N.E.

Sont candidats :

- Madame Caroline MONIN
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur François LE STANG
- Monsieur Gilles de la MOTTE

- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Madame Claude BENEZIT
- Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur Bernard LEPIDI

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de la S.E.M.I.N.E. :

- Madame Caroline MONIN
- Madame Maryline SFEDJ
- Monsieur François LE STANG
- Monsieur Gilles de la MOTTE
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Madame Claude BENEZIT
- Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Monsieur Bernard LEPIDI

**N°14-10042014**                      **ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES MAISONS DE RETRAITE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**PROCEDE** à l'élection des ses deux représentants au Conseil d'administration des Maisons de Retraite de Neuilly-sur-Seine.

Sont candidats :

- Madame Emilie QUINTIN
- Monsieur Jacques PIRSON

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration des Maisons de Retraite de Neuilly-sur-Seine (étant rappelé que Monsieur le Maire, membre de droit, ou son représentant désigné par arrêté, assure la présidence du Conseil d'administration) :

- Madame Emilie QUINTIN
- Monsieur Jacques PIRSON

**N°15-10042014**                      **ÉLECTION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COURBEVOIE - NEUILLY-SUR-SEINE - PUTEAUX**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection du représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie - Neuilly-sur-Seine – Puteaux au titre du nombre de patients ou nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu.

**PROCEDE** à l'élection du représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie - Neuilly-sur-Seine – Puteaux au titre du nombre de patients ou nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu.

Est candidat :

- Madame Mireille BERTRAND

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT** qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant du Conseil Municipal au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie – Neuilly-sur-Seine – Puteaux :

- Madame Mireille BERTRAND

**N°16-10042014** **ÉLECTION DE TROIS REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION TEMPS LIBRE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de trois représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'association « Temps Libre de Neuilly-sur-Seine ».

**PROCEDE** à l'élection, au scrutin public, de trois représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'association « Temps Libre de Neuilly-sur-Seine ».

Sont candidats :

- Monsieur Jacques PIRSON

- Madame Ariane GELLE

- Madame Alia ATIEH

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'association « Temps Libre de Neuilly-sur-Seine » :

- Monsieur Jacques PIRSON

- Madame Ariane GELLE

- Madame Alia ATIEH

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX  
CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CHACUN DES LYCÉES ET COLLÈGES  
PUBLICS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de ses représentants aux Conseils d'administration des Lycées et Collèges publics de la Ville.

**PROCEDE** à l'élection des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des Lycées et Collèges publics de la Ville.

Sont candidats :

**- Lycée Pasteur :**

Titulaires :

- Madame Laurence MICHELANGELI
- Monsieur Patrick GAUTRAT
- Monsieur Olivier LARMURIER

Suppléants :

- Madame Ariane GELLE
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Emilie QUINTIN

**- Collège Pasteur :**

Titulaires :

- Madame Ariane GELLE
- Monsieur Patrick GAUTRAT
- Monsieur Arnaud TEULLE

Suppléants :

- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Madame Emilie QUINTIN
- Monsieur Anthony DODEMAN

**- Lycée Saint-James**

Titulaires :

- Madame Laurence MICHELANGELI
- Madame Emilie QUINTIN
- Monsieur Olivier LARMURIER

Suppléants :

- Madame Ariane GELLE
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON
- Monsieur Patrick GAUTRAT

**- Collège Théophile Gautier**

Titulaires :

- Madame Ariane GELLE
- Madame Emilie QUINTIN

Suppléants :  
- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON

**- Collège Maurois**

Titulaires :  
- Madame Ariane GELLE  
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON

Suppléants :  
- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Madame Emilie QUINTIN

**- Lycée professionnel Bineau**

Titulaires :  
- Madame Laurence MICHELANGELI  
- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER

Suppléants :  
- Madame Ariane GELLE  
- Monsieur Bertrand BESSE  
- Monsieur Bernard LEPIDI

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE**

sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des Lycées et Collèges publics de la Ville :

**- Lycée Pasteur :**

Titulaires :  
- Madame Laurence MICHELANGELI  
- Monsieur Patrick GAUTRAT  
- Monsieur Olivier LARMURIER

Suppléants :  
- Madame Ariane GELLE  
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON  
- Madame Emilie QUINTIN

**- Collège Pasteur :**

Titulaires :  
- Madame Ariane GELLE  
- Monsieur Patrick GAUTRAT  
- Monsieur Arnaud TEULLE

Suppléants :  
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON  
- Madame Emilie QUINTIN  
- Monsieur Anthony DODEMAN

**- Lycée Saint-James**

Titulaires :  
- Madame Laurence MICHELANGELI  
- Madame Emilie QUINTIN  
- Monsieur Olivier LARMURIER

Suppléants :  
- Madame Ariane GELLE  
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON  
- Monsieur Patrick GAUTRAT

**- Collège Théophile Gautier**

Titulaires :  
- Madame Ariane GELLE  
- Madame Emilie QUINTIN

Suppléants :  
- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON

**- Collège Maurois**

Titulaires :  
- Madame Ariane GELLE  
- Monsieur Jean de ROQUETTE-BUISSON

Suppléants :  
- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Madame Emilie QUINTIN

**- Lycée professionnel Bineau**

Titulaires :  
- Madame Laurence MICHELANGELI  
- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Madame Florence MAURIN-FOURNIER

Suppléants :  
- Madame Ariane GELLE  
- Monsieur Bertrand BESSE  
- Monsieur Bernard LEPIDI

**N°18-10042014**

**ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX  
CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE  
PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (CLASSES PRIMAIRES ET  
MATERNELLES)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des établissements scolaires privés sous contrat d'association (classes primaires et maternelles).

**PROCEDE** à l'élection, au scrutin public, d'un représentant du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des établissements scolaires privés sous contrat d'association (classes primaires et maternelles).

Sont candidats :

- Pour siéger à l'institution Notre Dame de Sainte-Croix : Monsieur Rémi CHEYMOL
- Pour siéger à l'institution Saint-Dominique : Madame Caroline MONIN
- Pour siéger à l'école Sainte-Marie de Neuilly : Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Pour siéger au groupe scolaire Saint-Pierre Saint-Jean : Madame Julie AUFFRET-MULLER

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE**

sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'administration des établissements scolaires privés sous contrat d'association (classes primaires et maternelles) :

- De l'institution Notre Dame de Sainte-Croix : Monsieur Rémi CHEYMOL
- De l'institution Saint-Dominique : Madame Caroline MONIN
- De l'école Sainte-Marie de Neuilly : Madame Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX
- Du groupe scolaire Saint-Pierre / Saint-Jean : Madame Julie AUFFRET-MULLER

**N°19-10042014**

**ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX  
CONSEILS D'ECOLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES DE  
NEUILLY-SUR-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE**

à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection du représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au conseil d'école des établissements publics scolaires ci-après :

- Ecole maternelle Roule, 125 avenue Achille Peretti
- Ecole primaire Achille Peretti, 92 avenue Achille Peretti
- Ecole primaire Poissonniers, 5/9 rue des Poissonniers
- Ecole élémentaire Huissiers, 20 rue des Huissiers
- Ecole primaire Saussaye B, 60/62 boulevard de la Saussaye
- Élémentaire Saussaye A, 58 boulevard de la Saussaye
- Ecole primaire Gorce-Franklin, 73/75 boulevard Georges Seurat
- Ecole maternelle Michelis, 1 rue Pauline Borghèse
- Élémentaire Michelis A, 56 rue Madeleine Michelis
- Élémentaire Michelis B, 56 rue Madeleine Michelis
- Ecole primaire Charcot B, 15/17 rue de la Ferme
- Élémentaire Charcot A, 15 rue de la Ferme
- Ecole maternelle Dulud, 101 rue Jacques Dulud

**PROCEDE**

à l'élection du représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au conseil d'école des établissements publics scolaires (dont la liste est reprise ci-dessus).



Est candidat :

- Madame Alia ATIEH

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT** qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant du Conseil Municipal au Conseil d'école des établissements publics scolaires de Neuilly-sur-Seine :

- Madame Alia ATIEH

**N°20-10042014**                      **FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE - ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DIT** que l'observatoire de la sécurité scolaire se compose de quatre représentants du Conseil Municipal et de cinq personnes qualifiées (représentants d'établissements scolaires, représentants de parents d'élèves, représentants d'associations sportives et inspectrice d'académie) qui seront désignées par arrêté de Monsieur le Maire.

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection des quatre représentants du Conseil Municipal.

**PROCEDE** à l'élection des quatre représentants du Conseil Municipal à l'observatoire de la sécurité scolaire.

Sont candidats :

- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Madame Emmanuelle d'ORSAY  
- Monsieur François LE STANG  
- Monsieur Arnaud TEULLE

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus membres de l'observatoire de la sécurité scolaire :

- Monsieur Olivier LARMURIER  
- Madame Emmanuelle d'ORSAY  
- Monsieur François LE STANG  
- Monsieur Arnaud TEULLE

**DIT** que l'ensemble des membres sont désignés pour une période n'excédant pas le terme du mandat des conseillers municipaux.

**N°21-10042014**                      **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de 4 membres du Conseil Municipal représentant la Ville pour siéger au Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

**PROCEDE** à l'élection des 4 membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

Sont candidats :

- Monsieur François LE STANG
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Monsieur Damien de FOUCAULT
- Monsieur Arnaud TEULLE

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus membres du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles :

- Monsieur François LE STANG
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Monsieur Damien de FOUCAULT
- Monsieur Arnaud TEULLE

**PROCEDE** à la désignation de 3 personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance :

- Le Directeur du CCAS ;
- Le Responsable de l'Espace Santé Jeunes ;
- Le représentant du Cabinet du Maire.

**DIT** que le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles est composé :

- du Maire ou de son représentant, Madame Emmanuelle d'ORSAY, Président ;
- Monsieur François LE STANG
- Madame Marie-Claude LEBOULANGER
- Monsieur Damien de FOUCAULT
- Monsieur Arnaud TEULLE
- le ou les représentants de l'Etat désignés par le Préfet ;
- le ou les représentants du Conseil Général ;
- 3 personnes qualifiées :
- le Directeur du CCAS ;
- le Responsable de l'Espace Santé Jeunes ;
- le représentant du Cabinet du Maire.

**N°22-10042014** **ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT  
DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ  
ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.).

**PROCEDE** à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.).

Sont candidats :

- Titulaire : Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Suppléant : Monsieur Eric SCHINDLER

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en qualité de délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) :

- Titulaire : Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Suppléant : Monsieur Eric SCHINDLER

**N°23-10042014** **ÉLECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (S.Y.E.L.O.M.)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'Elimination des Ordures Ménagères (S.Y.E.L.O.M.).

**PROCEDE** à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'Elimination des Ordures Ménagères (S.Y.E.L.O.M.).

Sont candidats :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
- Monsieur Serge VINENT-GARRO

Suppléants :

- Monsieur Eric SCHINDLER
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élu en qualité de délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (S.Y.E.L.O.M.) :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
- Monsieur Serge VINENT-GARRO

Suppléants :

- Monsieur Eric SCHINDLER
- Monsieur Jean-Philippe DUMONT

**N°24-10042014**                    **ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT  
DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE  
(S.I.G.E.I.F.)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.).

**PROCEDE** à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.).

Sont candidats :

- Titulaire : Monsieur Eric SCHINDLER
- Suppléant : Madame Emilie QUINTIN

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en qualité de délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) :

- Titulaire : Monsieur Eric SCHINDLER
- Suppléant : Madame Emilie QUINTIN

**N°25-10042014**                    **ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT  
DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DES  
EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France.

**PROCEDE** à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France.

Sont candidats :

- Titulaire : Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Suppléant : Madame Marie-Laure SOUPLET

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en qualité de délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France :

- Titulaire : Monsieur Serge VINENT-GARRO
- Suppléant : Madame Marie-Laure SOUPLET

**N°26-10042014**                      **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN  
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SYNDICAT PARIS MÉTROPOLE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical de Paris Métropole.

**PROCEDE** à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical de Paris Métropole.

Sont candidats :

- Titulaire : Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
- Suppléant : Monsieur Patrick GAUTRAT

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en qualité de délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical de Paris Métropole :

- Titulaire : Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
- Suppléant : Monsieur Patrick GAUTRAT

**N°27-10042014**                      **SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA  
VILLE AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection, du représentant du Conseil Municipal au sein du Comité Stratégique placé auprès du Conseil de Surveillance de la société du Grand Paris.

**PROCEDE** à l'élection du représentant du Conseil Municipal au sein du Comité Stratégique placé auprès du Conseil de Surveillance de la société du Grand Paris.

Est candidat :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** est, en conséquence, élu représentant du Conseil Municipal au sein du Comité Stratégique placé auprès du Conseil de Surveillance de la société du Grand Paris :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN

**N°28-10042014** **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES ENTREPRISES « RIVES DE SEINE »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprise « Rives de Seine ».

**PROCEDE** à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprise « Rives de Seine ».

Est candidat :

- Monsieur Olivier LARMURIER

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

**DIT** qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises « Rives de Seine » :

- Monsieur Olivier LARMURIER

**N°29-10042014** **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « PARTENAIRES POUR L'EMPLOI - MISSION LOCALE RIVES DE SEINE »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, des représentants de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil d'administration de l'association « Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale Rives de Seine ».

**PROCEDE** à l'élection des 3 représentants de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil d'administration de l'association « Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale Rives de Seine ».

Sont candidats :

- Monsieur Olivier LARMURIER
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Madame Laurence MICHELANGELI

Ces candidats ont obtenus : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT QUE** sont, en conséquence, élus en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'association « Partenaires pour l'Emploi – Mission Locale Rives de Seine » :

- Monsieur Olivier LARMURIER
- Monsieur Philippe GIRY-DELOISON
- Madame Laurence MICHELANGELI

**N°30-10042014**                      **ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE À L'ASSOCIATION « FÉDÉRATION DES ESPACES SANTÉ JEUNES »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, d'un représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes » pour la durée du mandat.

**PROCEDE** à l'élection d'un représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes ».

Est candidat :

- Madame Alexandra FOURCADE

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT** qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes » :

- Madame Alexandra FOURCADE

**N°31-10042014**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE À L'ASSOCIATION « INSTITUT DU VIRTUEL SEINE OUEST »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, d'un représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de l'Institut du Virtuel Seine Ouest pour la durée du mandat.

**PROCEDE** à l'élection d'un représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de l'Institut du Virtuel Seine Ouest.

Est candidat :

- Madame Alexandra FOURCADE

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT** qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour siéger aux réunions de l'Institut du Virtuel Seine Ouest pour la durée du mandat :

- Madame Alexandra FOURCADE

**N°32-10042014**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE TIRÉ AU SORT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS D'ÎLE-DE-FRANCE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France.

**PROCEDE** à l'élection du membre du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France.

Est candidat :

- Madame Virginie KLEIN

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT** qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant du Conseil Municipal susceptible d'être tiré au sort comme représentant des communes de plus de 20 000 habitants pour siéger au Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France :

- Madame Virginie KLEIN



**N°33-10042014**

**BUDGET VILLE - EXERCICE 2014 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX**

Sur le rapport de Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN, Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

**DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité directe 2014 comme suit :

	<b>Taux 2014</b>
Taxe d'Habitation	12,57 %
Taxe Foncière Bâti	2,90 %
Taxe Foncière Non Bâti	4,12 %
Cotisation Foncière des Entreprises	14,75 %

**ARRETE** le produit des taxes directes locales attendu pour 2014 à 59 242 299 €.

**DIT** que les recettes seront constatées au compte 73111 fonction 01 du budget communal – exercice 2014.

**N°34-10042014**

**BUDGET VILLE - EXERCICE 2014 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Sur le rapport de Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN, Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

**DECIDE** de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2014 à 2,52 %.

**ARRETE** le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014 à 8 112 162 €.

**DIT** que les recettes seront constatées au compte 7331 fonction 812 du budget communal – exercice 2014.

**N°35-10042014**

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - FIXATION DU TAUX DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2014**

Sur le rapport de Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

**ARRETE** le calcul de la redevance d'assainissement à raison de 70 % des dépenses de fonctionnement prévisionnelles et de 60 % des frais financiers du Budget Primitif 2014,

## 1) Dépenses de fonctionnement :

- Annonces et insertions :	1 350,00 €
- Contrats de prestations de services :	<u>115 000,00 €</u>
TOTAL :	116 350,00 €

Soit en ce qui concerne ce 1<sup>er</sup> élément : 116 350,00 € x 70 % = 81 445,00 €

## 2) Frais financiers :

-Règlement capital de la dette ( <i>Hors gestion active de la dette</i> ):	243 114,13 €
- Frais financiers :	5 000,00 €
-Intérêts d'emprunts :	56 259,01 €
-Dotations d'amortissement du réseau :	<u>510 000,00 €</u>
TOTAL :	814 373,14 €

Soit en ce qui concerne ce 2<sup>nd</sup> élément : 814 373,14 € x 60 % = 488 623,88 €

Le montant à retenir pour l'exercice 2014 est donc de **570 068,88 €** (81 445 € + 488 623,88 €) **(A)**

Il convient de tenir également compte pour le calcul de la redevance du solde du résultat 2013, soit **- 42 727,44 € (B)**.

Dépenses de fonctionnement et Emprunts (source C.A. prévisionnel) (1)		Quota-part redevance (2)		Recettes recouvrées au titre de la redevance (3)	Résultat de clôture de recouvrement (B)
<b>Exercice 2013</b>					
Annuités d'emprunts (16)	196 681,30 €	60%	118 008,78 €	(Compte 70611 du CA prévisionnel 2013)	Résultat prévisionnel de l'exercice 2013 (3 - 2) -81 590,41 €
Intérêts d'emprunt (66)	52 929,99 €	60%	31 757,99 €		
Dotations aux amortissements (68)	474 556,76 €	60%	284 734,06 €	429 827,06 €	Résultat reporté CA 2012 38 862,97 (DCM n°15 du 11/04/13)
Autres charges de fonctionnement (011+65+67)	109 880,91 €	70%	76 916,64 €		
<b>Total</b>			511 417,47 €	429 827,06 €	<b>-42 727,44 €</b>

A titre exceptionnel, une régularisation doit être opérée sur ces résultats constatés de 2013 :

Un écart de 800 000 m<sup>3</sup> entre le relevé d'eau facturé en 2013 et les relevés des années précédentes a été constaté. Cette anomalie a pour conséquence de minorer le résultat de l'exercice 2013 du budget annexe d'assainissement.

Il est nécessaire de prendre en compte cette régularisation à intervenir sur l'exercice 2014 dans l'estimation du montant de la redevance 2013 restant à percevoir, soit :

Ecart de volume d'eau constaté = 800 000 m<sup>3</sup>

Redevance d'assainissement communale en vigueur = 0,0861 €

Total reversé par le délégataire à la Ville en 2014 au titre de l'année 2013 = 800 000 x 0,0861 € = **68 880 € (C)**

Pour 2014, le volume d'eau estimé pour le calcul de la redevance est de **4 750 000 m<sup>3</sup>** d'eau (conformément à la moyenne constatée des dernières années) **(D)**.

**FIXE** le montant de la redevance d'assainissement à :

$$\frac{570\,068,88 \text{ (A)} - (-42\,727,44) \text{ (B)} - 68\,880 \text{ (C)}}{4\,750\,000 \text{ (D)}} = 0,1145 \text{ €}$$

par m<sup>3</sup> d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout communal ou départemental, qu'ils y soient ou non rattachés.

Ce nouveau tarif sera appliqué dès que la présente délibération aura été rendue exécutoire.

Pour mémoire, la rémunération du délégataire a été fixée par le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau d'assainissement communal à l'article 32 adopté par la délibération n°1 du Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

## **N°36-10042014                      CREATION D'UN CONSEIL ECONOMIQUE DE DEVELOPPEMENT**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.  
A la majorité,

**APPROUVE** la création d'un Conseil Economique de Développement dénommé « CED ».

**FIXE** la composition du CED de la façon suivante :

- le Maire, Président du CED ;
- 5 Conseillers Municipaux et représentants l'exécutif municipal désignés par arrêté du Maire ;
- 30 personnalités qualifiées à désigner par le Maire.

**DIT** que le CED, adoptera lors d'une de ses premières réunions, son règlement intérieur régissant ses principes d'organisation et de réunion.

### **2<sup>ème</sup> PARTIE**

## **N°37-10042014                      SUBVENTION D'ACTIVITE 2012 ALLOUEE AU SYNDICAT CGT COMMUNAUX ACTIFS ET RETRAITES - RAPPORT DETAILLANT L'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE EN 2012**

**PREND ACTE** de la présentation au Conseil Municipal de Neuilly-sur-Seine, collectivité versante, du rapport détaillant l'utilisation de la subvention allouée au titre de l'exercice 2012 par le Syndicat CGT Communaux actifs et retraités (rapport annexé à la présente).

## **N°38-10042014                      ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ACTIVITE D'UN MONTANT DE 1 045 € (MILLE QUARANTE-CINQ EUROS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 AU SYNDICAT CGT COMMUNAUX ACTIFS ET RETRAITES - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 045 € (mille quarante-cinq euros) au Syndicat CGT Communaux Actifs et Retraités – Structure locale.

**CONFIRME** que le Syndicat CGT Communaux Actifs et Retraités sera tenu de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention allouée en 2013 au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2014.

**DIT** que les crédits seront prélevés sur les crédits disponibles au compte nature 657.4 fonction 020 du budget communal 2013.

**N°39-10042014 SUBVENTION D'ACTIVITE 2013 ALLOUEE AU SYNDICAT CFDT INTERCO 92 - RAPPORT DETAILLANT L'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE EN 2013**

**PREND ACTE** de la présentation au Conseil Municipal de Neuilly-sur-Seine, collectivité versante, du rapport détaillant l'utilisation de la subvention allouée au titre de l'exercice 2013 par le Syndicat CFDT INTERCO 92 (rapport annexé à la présente).

**N°40-10042014 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ACTIVITE D'UN MONTANT DE 1 955 € (MILLE NEUF CENT CINQUANTE-CINQ EUROS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 AU SYNDICAT CFDT INTERCO 92 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 955 € (mille neuf cent cinquante-cinq euros) au Syndicat INTERCO 92 – Structure locale au titre de l'année 2014.

**CONFIRME** que le Syndicat CFDT INTERCO 92 sera tenu de présenter au Conseil Municipal un rapport d'activité, détaillant l'utilisation de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2014.

**DIT** que les crédits seront prélevés sur les crédits disponibles au compte nature 657.4 fonction 020 du budget communal 2014.

**N°41-10042014 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 670 € (SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS) A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE NEUILLY - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de six cent soixante-dix euros (670 €) à l'Association Sportive des Infirmités Motrices Cérébrales de Neuilly, présidée par Madame Lucile SAINTON sise 42 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine (92200).

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 521 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°42-10042014 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE 5 000 € (CINQ MILLE EUROS) AU LYCEE ET COLLEGE PASTEUR, SIS 21 BD D'INKERMANN A NEUILLY-SUR-SEINE, DANS LE CADRE DE LA CELEBRATION DU CENTENAIRE DE L'ETABLISSEMENT - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de cinq mille euros (5 000 €) à l'Établissement Scolaire, sis 21 boulevard d'Inkermann à Neuilly-sur-Seine, afin de participer à la réalisation d'un ouvrage de référence édité à sept cents exemplaires à l'occasion de la célébration du Centenaire de l'établissement.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 22 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°43-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 2 000 € (DEUX MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DES HAUTS DE SEINE - ANTENNE DE COURBEVOIE-NEUILLY-LA GARENNE - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**ANNULE** l'attribution, votée le 19 décembre 2014, à l'Association Départementale de Protection Civile de Neuilly-sur-Seine, d'une subvention de 2 000 €.

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de deux mille euros (2 000 €) à l'Association Départementale de Protection Civile des Hauts-de-Seine – Antenne de Courbevoie-Neuilly-La Garenne, présidée par Monsieur Paul RENAULT, sise 32 boulevard des Oiseaux à Courbevoie (92700).

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 025 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°44-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (7 363 €) A L'ASSOCIATION «OLYMPIQUE DE NEUILLY» - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 7 363 € (sept mille trois cent soixante-trois euros) à l'Association dénommée «Olympique de Neuilly», présidée par Monsieur Jean-François DUNATTE, sise 55 boulevard du Parc – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 40 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°45-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS (3 682 €) A L'ASSOCIATION «CERCLE DE JUDO DE NEUILLY» - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 3 682 € (trois mille six cent quatre-vingt-deux euros) à l'Association dénommée «Cercle de Judo de Neuilly», présidée par Monsieur Jean-Pierre DAQUIN, sise Complexe Sportif – Ile du Pont – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 40 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°46-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3 500 €) A  
L'ASSOCIATION «CERCLE NAUTIQUE DE FRANCE» - BUDGET VILLE -  
EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à l'Association dénommée «Cercle Nautique de France», présidée par Monsieur Emmanuel AUDOUSSET sise Complexe Sportif – Ile du Pont – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT**                            que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 40 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°47-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE DEUX MILLE TROIS CENT CINQ EUROS (2 305 €) A  
L'ASSOCIATION «SPORTING CLUB DE NEUILLY» - BUDGET VILLE -  
EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 2 305 € (deux mille trois cent cinq euros) à l'Association dénommée «Sporting Club de Neuilly», présidée par Monsieur Jean-Claude COZERET, sise Complexe Sportif – Ile du Pont – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT**                            que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 40 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°48-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE MILLE DIX-NEUF EUROS (1 019 €) A  
L'ASSOCIATION « CHŒUR ECCE CANTUS » - BUDGET VILLE - EXERCICE  
2014**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 019 € (mille dix-neuf euros) à l'Association dénommée Chœur Ecce Cantus, présidée par Monsieur Jean-Pierre BOURDON, sise Maison des Associations, 2bis rue du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT**                            que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 311 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°49-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE HUIT CENTS EUROS (800 €) A L'ASSOCIATION «  
CHORALE APPASSIONATO » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 800 € (huit cents euros) à l'Association dénommée Chorale Appassionato, présidée par Madame Marie-Alix GIRODET, sise Maison des Associations, 2bis rue du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 311 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°50-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (1 359 €) A L'ASSOCIATION « ENSEMBLE VOCAL DE NEUILLY » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 359 € (mille trois cent cinquante-neuf euros) à l'Association dénommée « Ensemble Vocal de Neuilly », présidée par Madame Armelle KATCHOURINE, sise Maison des Associations, 2bis rue du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 311 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°51-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (670 €) A L'ASSOCIATION « ATELIER CHORAL A CŒUR JOIE » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 670 € (six cent soixante-dix euros) à l'Association dénommée « Atelier Choral à Cœur Joie », présidée par Madame Anne-Sophie LOLLIVIER, sise Maison des Associations, 2bis rue du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 311 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°52-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE DOUZE MILLE SIX EUROS (12 006 €) A L'ASSOCIATION «ASSOCIATION DES TENNIS DE NEUILLY » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

Mme Marie-Laure SOUPLET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 12 006 € (douze mille six euros) à l'Association dénommée «Association des Tennis de Neuilly», présidée par Monsieur Jean-Christophe COMBEY, sise 27bis boulevard du Général Leclerc – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 40 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°53-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS  
(498 €) A L'ASSOCIATION «VELO CLUB DE NEUILLY-SUR-SEINE » -  
BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 498 € (quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros) à l'Association dénommée «Vélo Club de Neuilly-sur-Seine», présidée par Monsieur Michel MOREL, sise 55 boulevard du Parc – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT**                            que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 40 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°54-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN  
EUROS (4 731 €) A L'ASSOCIATION «ASSOCIATION SAINT PIERRE DE  
NEUILLY » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 4 731 € (quatre mille sept cent trente et un euros) à l'Association dénommée «Association Saint Pierre de Neuilly », présidée par Monsieur Jean-François DUBOS, sise Complexe Sportif – Pont de Neuilly – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT**                            que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 40 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°55-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-NEUF EUROS (2  
329 €) A L'ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE  
NEUILLY-SUR-SEINE » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

Mme Marie-Noëlle BARRE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 2 329 € (deux mille trois cent vingt-neuf euros) à l'Association dénommée « Maison des Jeunes et de la Culture de Neuilly-sur-Seine », présidée par Monsieur Michaël BERNARD, sise Place Parmentier, 92200 Neuilly-sur-Seine.

**DIT**                            que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 422 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°56-10042014                    ATTRIBUTION    D'UNE    SUBVENTION    EXCEPTIONNELLE    DE  
FONCTIONNEMENT DE CINQ CENTS EUROS (500 €) A L'ASSOCIATION  
SPORTIVE PARIS DAUPHINE - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

*Retirée de l'ordre du jour.*



**N°57-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 €) A L'ASSOCIATION « LA NAV » (NANTERRE ASSOCIATION DE VOILE) - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'Association « NAV » (Nanterre Association de Voile), sise 200 avenue de la République à Nanterre (92000) en vue de la participation de Théo de COUET, Théodore BALLU et Marie DUFOUR, à la 33<sup>ème</sup> édition du « Challenge Spi Dauphine », du 12 au 19 avril 2014, sous réserve de la présentation de l'attestation de participation de chacun des jeunes Neuilléens.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 415 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°58-10042014                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE MILLE EUROS (1 000 €) A L'ASSOCIATION « LE DEFI ASSAS » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) à l'Association Sportive « Le Défi d'Assas », sise 92 rue d'Assas à Paris (75006), en vue de l'inscription de Philippine GURS et Aude FRANDEBOEUF à la 33<sup>ème</sup> édition du « Challenge Spi Dauphine » du 12 au 19 avril 2014, sous réserve de la présentation de l'attestation de participation de chacune de ces étudiantes Neuilléennes.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 415 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°59-10042014                    REMISE DE PENALITES SUR TAXE D'URBANISME (DEPASSEMENT DU PLAFOND LEGAL DE DENSITE) - PERMIS DE CONSTRUIRE N°PC.051.09.D.0615.A (MONSIEUR ELIE AMIEL) - 31/33 RUE DE LA FERME - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder la remise gracieuse de la majoration de 5 % et 0,40 % par mois liquidé, sur la part communale DPLD, due au titre du permis de construire n°PC.051.09.D.0615.A , dont a bénéficié Monsieur Elie AMIEL – 31/33 rue de la Ferme à Neuilly-sur-Seine (92200).

**ARRETE** le montant de la remise gracieuse à 841,50 €, représentant la part revenant à la Ville.

**N°60-10042014                    BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES OPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA VILLE AU COURS DE L'ANNÉE 2013**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2013 sur le territoire de la commune par la Ville tel qu'il est détaillé dans le rapport et les tableaux joints en annexe.

**N°61-10042014 AVENANT N°54 A LA CONVENTION DE GESTION IMMOBILIÈRE  
CONSENTIE A LA SEMINE - MODIFICATION DES LISTES DES BIENS  
GÉRÉS**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°54 à la convention de gestion immobilière intervenue le 3 avril 1998 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE.

**DIT QUE** cet avenant modifie la liste « A » annexée à la convention, conformément aux termes précisés dans l'exposé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°54.

**N°62-10042014 COPROPRIÉTÉ 34, RUE MADELEINE MICHELIS - CESSIION D'UN  
APPARTEMENT A MONSIEUR JEAN D'HERBECOURT**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la cession d'un appartement constituant les lots n°15 et 16 de la copropriété du 34, rue Madeleine Michelis à Monsieur Jean D'HERBECOURT au prix de 470 0000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession qui sera rédigé sous la forme authentique par Me CLERC, notaire, et à accomplir toutes formalités complémentaires ou subséquentes en vue de sa publication.

**DIT QUE** la recette sera inscrite au budget d'investissement à hauteur de 470 000 € au chapitre 024.

**N°63-10042014 ACQUISITION AMIABLE AUPRÈS DES CONSORTS HOMET - LIANG DE  
TROIS LOTS DE COPROPRIÉTÉ DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149,  
AVENUE CHARLES DE GAULLE À NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition amiable des lots de copropriété n°31, 251 et 80 consistant en un studio d'une superficie de 16,70 m<sup>2</sup>, la jouissance d'une terrasse et d'une cave, libre de toute occupation, appartenant aux consorts HOMET - LIANG dans l'ensemble immobilier sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 121.800 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

**N°64-10042014 REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS  
SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE ANNE (2EME PHASE) :  
APPROBATION DU DECOMPTE GENERAL DES SOCIETES CONCERNEES**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

**APPROUVE** les projets de décompte général des sociétés suivantes :

- Société SMAC SA, siégeant 34, rue Charles Heller 94782 Vitry, titulaire du lot n°5 « Etanchéités », d'un montant de 343 131,87 € H.T., soit 410 385,72 € T.T.C. ;
- Société QUINETTE GALLAY, siégeant 240, rue de Rosny 93100 Montreuil, titulaire du lot n°10 « Sièges auditorium », d'un montant de 67 227,11 € H.T., soit 80 403,62 € T.T.C. ;
- Société PRODESIGN SAS, siégeant 3, rue Eugène Hénaff 93240 Stains, titulaire du lot n°12 bis « Cloisons mobiles et résine du 3<sup>ème</sup> étage », d'un montant de 56 967,48 € H.T., soit 68 345,30 € T.T.C. ;
- Société UTB, siégeant 159, avenue Jean Lolive 93695 Pantin, titulaire du lot n°23 « Charpente bois / Couverture » et du lot n°27 « Charpente bois / Couverture zinc chapelle et appentis », d'un montant de 724 047,01 € H.T., soit 865 960,22 € T.T.C. ;
- Société ARCANES SARL, siégeant 21, rue du Pont aux Choux 75003 Paris, titulaire du lot n°24 « Restauration intérieure de la chapelle », d'un montant de 325 021,05 € H.T., soit 388 725,18 € T.T.C. ;
- Société ALLAIN INGENERIE, siégeant 19, rue Louis Braille 77450 Esbly, titulaire du lot n°28 « Revêtement toiles acoustiques », d'un montant de 202 448,80 € H.T., soit 242 128,76 € T.T.C. ;
- Société BARTHE BORDEREAU, siégeant 5, rue Esnault Dufresne 49100 Angers, titulaire du lot n°30 « Vitraux », d'un montant de 36 363,18 € H.T., soit 43 816,82 € T.T.C.

**DIT QUE** Les dépenses correspondantes sont imputées aux codes nature 2313.

**N°65-10042014** **CINEMA LE VILLAGE : NOUVELLE TARIFICATION INTEGRANT LE TAUX DE TVA DE 5,50 %**

A l'unanimité,

**FIXE** les prix des places applicables au cinéma « Le Village » conformément au tableau ci-dessous et cela à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire :

<b>CATEGORIES DE TARIFS</b>	<b>Tarifs H.T. nouveaux</b>	<b>Tarifs T.T.C. inchangés (TVA à 5,5 %)</b>
Tarif Plein	8,53 €	9,00 €
Tarif Réduit (*)	7,11 €	7,50 €
Tarif de Groupe -15 personnes-	5,21 €	5,50 €
Carte Fidélité	48,34 €	51,00 €
Carte Fidélité tarif complémentaire 3D	1,89 €	2,00 €
Tarif Plein Films 3 D	10,43 €	11,00 €
Tarif Réduit Films 3 D	9,00 €	9,50 €
Tarif de groupe -15 personnes- Films en 3 D	7,11 €	7,50 €

(\*) Les personnes pouvant bénéficier du tarif réduit comprennent : les enfants de moins de 12 ans, les collégiens et lycéens, les étudiants de moins de 26 ans, les seniors (plus de 60 ans), les familles nombreuses (à partir de 3 enfants), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du R.M.I et du R.S.A, les personnes handicapées.

**DIT** que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe du Cinéma (Nature 7062).

51/63

N°66-10042014

**CINEMA LE VILLAGE : TARIF SPECIFIQUE ' OPERATION JEUNES '**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la participation de la Ville, pour l'année 2014, au dispositif « Opérations Jeunes » initié par la Fédération Nationale des Cinémas Français - F.N.C.F – avec l'accord du Centre National du Cinéma et du Ministère de la culture.

**FIXE** en conséquence à 4 € T.T.C. (soit 3,79 € H.T. majoré du taux de la TVA de 5,50 % en vigueur) le prix du billet d'entrée au Cinéma « Le Village » pour les jeunes spectateurs de moins de 14 ans et cela à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire.

**PRECISE** que ce tarif préférentiel se substitue, pendant toute la durée de son application, au tarif réduit « normal » (soit 7,50 € T.T.C.) dont bénéficient les enfants de moins de 12 ans au Cinéma « Le Village » (en vertu des délibérations du Conseil Municipal des 12 novembre 2009 et 9 février 2012 susvisées).

**DIT** que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe du Cinéma (Nature 7062).

N°67-10042014

**CINEMA LE VILLAGE : CINE-CONFERENCES «CONNAISSANCE DU MONDE» NOUVELLE TARIFICATION INTEGRANT LE TAUX DE TVA DE 5,50 % ET INSTAURATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR DES SEANCES SPECIALES**

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'instauration d'un nouveau tarif dit « tarif événementiel » pour des séances spéciales des Ciné-Conférences « Connaissance du Monde » animées par des réalisateurs renommés et faisant l'objet d'une programmation spécifique.

**FIXE** le montant de ce nouveau tarif à 10 € T.T.C. la place (soit 9,48 € H.T. majoré de la T.V.A. en vigueur au taux de 5,5 %).

**FIXE** les prix des billets d'entrée donnant accès aux Ciné-Conférences « Connaissance du Monde » (pour l'ensemble des catégories de tarifs proposés) conformément au tableau suivant :

<b>CATEGORIES DE TARIFS</b>	<b>Tarifs H.T. nouveaux</b>	<b>Tarifs T.T.C. inchangés (T.V.A. à 5,5 %)</b>
Plein Tarif	8,53 €	9 €
Tarif Réduit (familles nombreuses, séniors)	7,58 €	8 €
Tarifs spécifiques (étudiants, handicapés, chômeurs, groupe de plus de 20 personnes, scolaires de plus de 20 personnes)	4,26 €	4,50 €
Tarif Collectivité (CE partenaires - Caisse d'Epargne, R.A.T.P.)	6,16 €	6,50 €
<b>Tarif événementiel (nouveau tarif)</b>	9,48 €	<b>10 €</b>
Tarif abonnement (pour l'ensemble des spectacles de la saison culturelle)	46,44 €	49 €

**PRECISE** que les tarifs ci-dessus mentionnés entreront en vigueur à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire.

**DIT** que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe du Cinéma (Nature 7062).

**N°68-10042014 ADOPTION DES TARIFS D'ACCES AU THEATRE DES SABLONS POUR LA SAISON CULTURELLE 2014-2015**

A l'unanimité,

**FIXE** les tarifs applicables pour l'accès au théâtre des Sablons dans le cadre de la programmation 2014-2015 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

**DECIDE** dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, d'accepter les « chèques culture Ile-de-France » sur la liste des spectacles labellisés « Chèque Culture ».

**DECIDE** dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass culture 92 » destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass 92 ».

**DECIDE** le maintien du tarif TTC annexé à la présente délibération même si le taux de TVA venait à changer en cours de saison.

**DIT** que les bénéficiaires du tarif réduit sont (sous réserve de présentation d'un justificatif) pour l'accès aux deux lieux, salle de spectacle et auditorium Sainte-Anne :

- les étudiants,
- les personnes de moins de 26 ans,
- les personnes handicapées,
- les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA,
- les groupes d'adultes à partir de 10 personnes,
- les porteurs de cartes de famille nombreuse,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine,
- les comités d'entreprise,
- les abonnés de la saison 2014-2015 pour l'accès à l'auditorium Sainte-Anne.

**DIT** que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :

- les invités des sociétés de production et des intervenants (le nombre est fixé contractuellement sur les contrats de cession),
- les journalistes de presse, radio et télévisions en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse,
- les invités de Monsieur le Maire,
- les accompagnateurs des enfants des écoles, des accueils de loisirs et des personnes handicapées.

**DIT** que le produit des recettes correspondantes sera constaté au Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels (Compte : nature 7062).

**N°69-10042014 SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MUSIQUE "CHORUS" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine la convention susvisée accordant à la Ville une aide financière pour sa participation au festival de musique « CHORUS des Hauts-de-Seine 2014 ».

**PRECISE** que la Ville a présenté dans le cadre de ce festival un spectacle (catégorie tout public) : « ROBIN McKELLE & THE FLYTONES ».

**PRECISE** que la Ville percevra une aide financière d'un montant de 6 500 € attribuée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine au titre de cette opération.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe spectacle vivant et arts visuels Nature 7473 Fonction 451007.

**N°70-10042014 REGIE DU PRACTICE DE GOLF AMOVIBLE : REMPLACEMENT DU JETON POUR UN SEAU DE 30 BALLEES PAR UNE CARTE POUR UN SEAU DE 30 BALLEES**

A l'unanimité,

**APPROUVE** le remplacement du jeton pour un seau de 30 balles d'une valeur de 2 € par une carte pour un seau de 30 balles d'une valeur de 2 €, comme suit :

Seau de 30 balles	
Carte pour un seau de 30 balles	2,00 €
Carte pour 5 seaux de 30 balles	8,00 €
Carte pour 10 seaux de 30 balles	15,00 €

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront constatées au compte 70-632 fonction 411 du budget communal.

**N°71-10042014 ORGANISATION PAR LA VILLE D'UN MARCHÉ DE NOËL EN 2014 - DETERMINATION DU MONTANT DES DROITS DE PLACE PAR JOUR**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'organiser un marché de Noël du 6 au 24 décembre 2014 à 16h sur le parvis de l'Hôtel de Ville et avenue Achille Peretti.

**FIXE** le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 74 € par jour complet d'ouverture au public par chalet simple, c'est-à-dire chaque jour du marché à l'exception du 24 décembre où le marché s'achève à 16h.

**DIT QUE** un artisan louant un chalet simple pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 1 332 €. Un premier versement égal à 444 € sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde d'un montant de 888 € étant perçu au plus tard le 6 décembre 2014.

**DIT QUE** un artisan louant deux chalets pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 2 265 €. Un premier versement égal à 900 € sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde d'un montant de 1 365 € étant perçu au plus tard le 6 décembre 2014.

**DIT QUE** un artisan louant un chalet double pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 2 265 €. Un premier versement égal à 900 € sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde d'un montant de 1 365 € étant perçu au plus tard le 6 décembre 2014, étant entendu que cette mesure exceptionnelle ne pourra pas concerner plus de deux exposants.

**DIT QUE** pour tout exposant ne participant pas à la durée totale du marché, le premier versement sera égal à 50% du montant total des droits de place dû sur base du tarif journalier, le solde étant perçu au plus tard le 6 décembre 2014.

54/63

**DIT QUE** les sommes versées par les exposants au titre des droits de place forfaitaires ou journaliers sont définitivement acquises par la Ville et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement.

**DIT QUE** cette recette sera inscrite au budget communal au compte 70321 - droits de stationnement et de location sur la voie publique - fonction 020, service gestionnaire FINANC-exercice 2014.

**N°72-10042014 ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE "RESEAU CAREL" POUR LES BESOINS DE LA MEDIATHEQUE**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association « Réseau Carel » dont le siège social est c/o Bibliothèque Publique d'Information, 75197 PARIS Cedex 04.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

**DIT** que la cotisation annuelle sera imputée au budget nature 6281 – fonction 321 – Service gestionnaire : MEDIAT du budget principal de la Ville.

**N°73-10042014 DON DE DOCUMENTS D'ARCHIVES PAR UN PARTICULIER**

A l'unanimité,

**ACCEPTTE** le don fait à la Ville par Monsieur Hubert RAFFARD - 37 rue Pauline Borghèse, 92200 Neuilly-sur-Seine - des journaux de bord manuscrits et dactylographiés rédigés par son aïeule Marie-Céline PAILLARD et par lui-même, couvrant une période allant du début du XX<sup>ème</sup> siècle à 2010, ainsi que des journaux de bord ultérieurs reliés par ses soins.

**ACCEPTTE** les conditions de reproduction fixées par le donateur.

**N°74-10042014 PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2014 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE CETTE PARTICIPATION**

A l'unanimité,

**MAINTIENT** le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association à 1 167 € / élève / an pour l'année 2014.

**DIT** que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association est exclusive de toute autre participation régulière à ces établissements.

**DIT** que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association ne sera versée que pour les seuls élèves domiciliés à Neuilly-sur-Seine. Chaque établissement devra justifier la domiciliation des élèves pour lesquels il demandera la participation de la commune.

**DIT** que les effectifs pris en compte pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association au titre de l'exercice 2014 seront ceux déclarés par les établissements à la rentrée scolaire 2013.

55/63

**FIXE** ainsi qu'il suit la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine au titre des frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association payables sur l'exercice budgétaire 2014 comme suit :

Ecole Saint-Pierre – Saint-Jean	1 167 € x 83 = 96 861 €
Ecole Sainte-Croix	1 167 € x 380 = 443 460 €
Ecole Saint-Dominique	1 167 € x 577 = 673 359 €
Ecole Sainte-Marie	1 167 € x 115 = 134 205 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 167 € x 1 155 = 1 347 885 €</b>

**IMPUTE** la dépense correspondante au compte nature 6574, fonction 212 du budget communal 2014.

**N°75-10042014                      PRIX ET RECOMPENSES SCOLAIRES AUX ELEVES DES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS DE NEUILLY-SUR-SEINE - FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ANNEE 2014**

A l'unanimité,

**MAINTIENT** à 3,30 € par élève, le montant de l'allocation au titre de "Prix et Récompenses Scolaires" aux établissements du second degré publics de Neuilly-sur-Seine, pour l'année 2014, soit pour chaque établissement concerné :

- Collège A. Maurois	551 él. X 3,30 € = 1 818,30 €
- Collège Théophile Gautier	516 él. X 3,30 € = 1 702,80 €
- Lycée St-James	534 él. X 3,30 € = 1 762,20 €
- Collège/Lycée Pasteur	1461 él. X 3,30 € = 4 821,30 €
- Lycée Professionnel V. Kandinsky	237 él. X 3,30 € = 782,10 €

Soit un total de : 10 886,70 €

**DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit à l'exercice 2014 : Code Nature 657.38 - Code Fonction : 255 intitulé "SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS".

**N°76-10042014                      SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL ET DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE - FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE 2014**

A l'unanimité,

**MAINTIENT** pour l'année 2014 la participation familiale au service public d'accueil de la Petite Enfance au taux de 2013, selon l'application d'un taux d'effort en pourcentage du revenu mensuel, fixé par le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur :

Type d'accueil	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Accueil Collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

**DIT QUE** ce mode de calcul s'applique pour les différents modes d'accueil de la Petite Enfance : régulier, occasionnel et d'urgence au 1<sup>er</sup> septembre 2014.



- DIT QUE** lorsqu'une famille a un enfant handicapé présent ou non au sein de l'établissement municipal, le taux d'effort immédiatement inférieur s'applique pour chaque enfant accueilli dans l'établissement.
- PREND ACTE** que le plancher et le plafond mensuels de revenus fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur à ce jour sont respectivement de 629,13 € et 4 811,83 €.
- DECIDE** de maintenir pour l'année 2014 le principe du déplafonnement des ressources mensuelles et de fixer ce plafond à 9 162 €.
- DIT QUE** en conséquence, les taux d'effort horaire déterminés ci-dessus s'appliquent jusqu'au plafond de 9 162 € de ressources mensuelles.
- DIT QUE** les familles refusant de produire les justificatifs de revenus lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) se verront appliquer le tarif maximum, soit 5,50 €/heure (9 162 € x 0,06 %) pour chacun des enfants.
- FIXE** par exception pour l'accueil occasionnel et d'urgence, un tarif préférentiel pour les familles dont les revenus mensuels sont inférieurs au SMIC, par l'application d'un taux d'effort horaire de 0,06 % du « plancher » des revenus mensuels en vigueur déterminé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
- DIT QUE** ce tarif préférentiel sera également appliqué pour accueillir les enfants placés à la maison d'enfants Quenessen au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- DIT QUE** les recettes correspondantes seront inscrites en section de fonctionnement du budget communal au code nature 7066 et au code fonction 64.

**N°77-10042014**                      **MULTI-ACCUEIL DU PONT - REINTEGRATION EN GESTION DIRECTE PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DU MULTI-ACCUEIL ET RESILIATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE DELEGATION DE PAIEMENT DE LA PRESTATION SERVICE UNIQUE (PSU)**

A l'unanimité,

- DECIDE** de procéder à la réintégration en gestion directe par la Ville de Neuilly-sur-Seine de l'établissement d'accueil des jeunes enfants situé 30, rue du Pont à Neuilly-sur-Seine à compter du 26 avril 2014.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la résiliation de la convention de délégation de paiement conclue au profit de la Ville entre cette dernière, la CAF des Hauts-de-Seine et la société EVANCIA BABILOU à effet du 26 avril 2014.

**N°78-10042014**                      **APPROBATION DU DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BAFA DES JEUNES NEUILLEENS**

A l'unanimité,

- APPROUVE** la proposition de soutien financier par la Ville visant à faciliter l'accès des jeunes Neuilléens de 17 à 25 ans à la formation BAFA.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec chaque lauréat de l'aide une convention fixant les modalités d'application du dispositif et les engagements des parties.
- DIT QUE** le versement de l'aide financière sera fait directement par la Ville à l'organisme de formation chargé de dispenser la formation BAFA, étant entendu que cette aide sera d'un montant global de 600 euros sauf si le lauréat de l'aide n'allait pas au bout de sa formation.

57/63

**DIT QUE** la dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget communal de l'exercice en cours sous les codes nature 6184 et fonction 422.

**N°79-10042014 EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE :  
SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 RELATIF AUX MODALITES DE  
DESTRUCTION DES VEHICULES**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la société CLICHY DEPANNAGE siégeant 2, rue des Trois Pavillons à Clichy (92110) un avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de la fourrière automobile municipale.

**DIT QUE** cet avenant a pour objet de préciser les modalités de destruction des véhicules préalablement conduits en fourrière et non réclamés par leurs propriétaires. Ainsi, désormais, la société CLICHY DEPANNAGE se chargera de conclure un contrat avec une société de destruction agréée afin de mener à bien cette mission. Une copie du contrat comportant le nom de la société retenue devra être communiquée à la Ville pour le bon suivi des dossiers de mise en fourrière.

**PRECISE** que cet avenant n'aura aucune conséquence financière pour la Ville.

**N°80-10042014 CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA  
PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE  
COMMUNICATION (SIPPEREC) : APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE  
PAR LA VILLE POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX  
D'ECLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la décision de recourir au concours financier du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) – Tour Gamma B – 193-197 rue de Bercy – 75012 PARIS – en vue de la réalisation du programme suivant : Rénovation des réseaux basse et moyenne tension d'éclairage public avec remplacement de candélabres, de crosses et de lanternes situés avenue Achille Peretti, rue de Villiers et boulevard du Château (dont les sections sont décrites ci-avant) représentant un montant total de 705 493,67 € H.T., soit 846 592,40 € T.T.C.

**APPROUVE** le dossier présenté à cet effet par la Maîtrise d'Ouvrage.

**SOLLICITE** en conséquence, dudit Syndicat l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour la réalisation des travaux précités ainsi qu'une dérogation pour le démarrage anticipé des travaux si besoin est.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, toute convention définissant les modalités de paiement de la subvention.

**DIT** que les recettes en résultant seront imputées au code nature 13258 du budget communal.

**N°81-10042014**

**CONCOURS FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LE RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE : APPROBATION DES TRAVAUX A  
EXECUTER SUR LES BRANCHEMENTS AU TITRE DES ANNEES 2013 ET  
2014**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux présentés, au titre des travaux d'aménagement du réseau d'assainissement des années 2013 et 2014, pour l'étude des branchements dont le montant global est de 8 900,00 € H.T., soit 10 644,40 € T.T.C., les travaux de réhabilitation de treize branchements dont le montant global est estimé à 75 415,20 € H.T. soit 90 498,24 € T.T.C. ainsi que pour le suivi et les opérations préalables à la réception des travaux sur les branchements dont le coût global estimatif est de 4 990,00 € H.T., soit 5 988,00 T.T.C.

**SOLLICITE** de l'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE – 51 rue Salvador Allende à 92027 NANTERRE Cedex – l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses en résultant, ainsi que la dérogation nécessaire au démarrage anticipé des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.

**APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Maîtrise d'Ouvrage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**DIT** que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1328 du budget communal.

**N°82-10042014**

**CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE  
AVEC LE SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir qui permet l'implantation par le SEDIF d'une canalisation d'eau potable d'une longueur de 43 mètres sous le terrain d'emprise du Collège André Maurois sise 43 boulevard d'Argenson pour une durée de 12 ans à compter de la notification de la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**FIXE** le montant de la redevance au maximal autorisé par l'article R2333-121 du Code général des collectivités territoriales, à savoir 30 €/km (valeur 2011). Ce montant sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'index ingénierie. Cette redevance sera versée par la société Veolia Eau Ile-de-France SNC.

**PRECISE** que la recette correspondante sera inscrite au compte du budget communal Nature 757 – Fonction 820.

**N°83-10042014**

**RESTAURANT DU PERSONNEL - FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU  
1ER MAI 2014 - PERSONNEL COMMUNAL ET TIERS**

A l'unanimité,

59/63

**DIT QUE** l'ensemble des tarifs fixés au restaurant du personnel sont annoncés Hors Taxes (H.T.).

**MODIFIE** les différents tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

**FIXE** le droit d'entrée à **5,90 €** pour le personnel communal. Ce droit d'entrée est pris en charge par la Ville pour les agents communaux en activité, les retraités et les stagiaires et est à la charge du tiers ou de son employeur.

**FIXE** comme suit les tarifs hors taxe « fixes » :

- salade-bar ( <i>contenant petit</i> )	0,48 €
- salade-bar ( <i>contenant moyen</i> )	0,84 €
- œuf dur ( <i>à l'unité</i> )	0,14 €
- hors d'œuvre « économique »	0,31 €
- potage	0,31 €
- plat « économique »	1,67 €
- grillade	2,62 €
- légumes en plat	0,69 €
- fromages	0,44 €
- yaourt « économique »	0,24 €
- fruits « économique »	0,27 €
- bodega mixte	0,66 €

**FIXE** comme suit le tarif du pain :

- le 1<sup>er</sup> à titre gratuit, le 2<sup>ème</sup> et les suivants à 0,23 €.

**DETERMINE** comme suit les tarifs « variables » :

- assiette composée	entre 0,41 € et 2,02 €
- poisson	entre 1,65 € et 3,77 €
- viande	entre 1,65 € et 3,27 €
- plat gastronomique	entre 2,89 € et 4,95 €
- grande salade	entre 2,03 € et 3,41 €
- yaourt élaboré	entre 0,29 € et 1,20 €
- fruit de saison	entre 0,38 € et 0,93 €
- entremets	entre 0,18 € et 0,93 €
- pâtisserie	entre 1,07 € et 1,84 €
- boissons	entre 0,32 € et 2,12 €

Les tarifs des plats plus élaborés seront fixés en tenant compte du coût de revient du plat (auquel une marge sera appliquée), les tarifs des boissons seront fixés en fonction du prix d'achat de la boisson (auquel une marge sera appliquée).

**DIT QUE** le taux de TVA applicable suite à la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 est de 10 % et que toute modification ultérieure du taux de TVA sera automatiquement appliquée.

**DIT QUE** la recette correspondante sera inscrite au compte nature 70688 du budget annexe du restaurant municipal.

**DIT QUE** les revalorisations ultérieures de la TVA seront automatiquement appliquées.

N°84-10042014

**CREATION D'EMPLOIS SUITE A LA REPRISE EN REGIE DIRECTE DE LA CRECHE DU PONT**

A l'unanimité,

**DECIDE** la création de 29 emplois permanents répartis comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont TNC
Médico-sociale	Puéricultrice	A	1	-
	Infirmier en soins généraux	A	2	
	Educateur de jeunes enfants	B	3	
	Auxiliaire de Puériculture	C	7	
	Agent Social	C	13	
	Adjoint Technique	C	3	

N°85-10042014

**FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX**

A l'unanimité,

**DECIDE** de fixer, à compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal Délégué sous réserve de leur prise de fonction effective, déterminée par l'arrêté du Maire les déléguant et dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, aux taux de 110,00 % de l'indice brut 1015 pour le Maire, 32,56 % pour les Adjoints et 11,44 % pour les Conseillers Municipaux Délégués.

**DECIDE** de fixer la majoration d'indemnités de fonction de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal Délégué résultant de l'application de l'article R. 2123-23-1° du Code Général des Collectivités Territoriales à 15 % au titre de la commune chef-lieu de canton.

**DIT QUE** les indemnités de fonction seront revalorisées en fonction du point d'indice des traitements de la fonction publique.

**DIT QUE** les dépenses seront imputées aux comptes 6531 et 6533 – Fonction 021 – Service Gestionnaire D.R.H.

N°86-10042014

**MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter, avec effet au 15 février 2014, une modification à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction :

- emploi de directrice d'établissement d'accueil de la petite enfance nécessitant une convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement situé :

20 rue des Huissiers - 92200 Neuilly-sur-Seine - Composé de 4 pièces.

Consenti moyennant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés (article R. 2124-68 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à la charge de l'occupant.

**DECIDE** d'adopter, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014, une modification à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction :

- Suppression de l'emploi de chef du service voirie-réglementation nécessitant l'attribution pour utilité de service du logement situé :

125 bis avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-sur-Seine - Composé de 3 pièces.

## **N°87-10042014 LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.  
A la majorité,

**DECIDE** d'adopter la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

## **N°88-10042014 LISTE DES BENEFICIAIRES D'UN VEHICULE DE FONCTION OU D'UN VEHICULE DE SERVICE**

A l'unanimité,

**DECIDE** qu'un véhicule de service est attribué à Monsieur le Maire et qu'il pourra l'utiliser pour ses trajets domicile/lieu de représentation/mairie.

**DECIDE** qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition, en tant que de besoin, de manière permanente et exclusive pour nécessité absolue de service aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur général des services,
- Directeur général délégué,
- Directeur général adjoint des services,
- Directeur de Cabinet.

**DECIDE** qu'un véhicule de service est attribué, en tant que de besoin, aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur des bâtiments et de la logistique,
  - Directeur des sports,
  - Directeur des affaires culturelles,
  - Directeur des systèmes d'information, ainsi que tout agent de la Direction des systèmes d'information, le même véhicule servant aux agents de la Direction des systèmes d'information le week-end ;
- et que l'usage exclusivement professionnel des véhicules est étendu pour tous ces agents, au trajet aller-retour « domicile – travail ».

**AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LA  
MUTUELLE PRÉVADIÈS - HARMONIE MUTUELLES UN AVENANT AU  
CONTRAT PE3763 PORTANT SUR LES TARIFS DE REMBOURSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE DES FRAIS DE SANTÉ POUR L'ANNÉE 2014**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant au contrat portant sur l'augmentation de 1,40 % des cotisations à Prévadiès – Harmonie Mutuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'option « Crèches » PE3763.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget communal, comptes nature 64111 et 641311.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 18 avril 2014.

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN